



SECTION FORCE OUVRIERE DES HAUTES ALPES

Local syndical FO, cité Desmichel, 05000 GAP

Tél : 04 92 52 84 94

Email : fo.ddfip05@dgfip.finances.gouv.fr - site : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/005/>

Comité Technique Local du 28 mars 2017: Liminaire

Monsieur le Président,

FO-DGFIP a demandé un vrai bilan de la fusion et un arrêt des réformes en cours afin de mesurer l'impact sur la qualité du service rendu à l'utilisateur et les conditions de travail des personnels. La Direction Générale n'a pas donné suite à cette demande. Bien au contraire, les restructurations s'accroissent avec une concentration des lieux d'accueil du public et de l'exercice des missions. Les économies budgétaires primant sur la qualité du service !

Dans ce contexte, les agents se sentent abandonnés, considérés comme de simples pions corvéables et déplaçables sur un échiquier dont ils ne comprennent plus ni la logique, ni le sens.

Le Conseil Syndical FO-DGFIP dans son communiqué du 2 février a exigé l'arrêt de tous les chantiers en cours à la DGFIP et une discussion permettant d'établir un bilan contradictoire et une véritable concertation sur les règles de gestion.

Après les décrets portant sur la déconcentration des pouvoirs au profit des préfets régionaux, le projet d'ordonnance gouvernementale instaurant la mobilité géographique et professionnelle forcée des fonctionnaires va nous transformer en agents polyvalents et interchangeables. C'est pourquoi FO-DGFIP dénonce ce projet d'ordonnance et exige son retrait immédiat.

Nous rappelons notre totale opposition aux différentes réformes régressives appelées, RGPP, MAP, Réate qui toutes ont été destructrices d'emplois et de nos missions, avec des fusions-mutualisations incessantes. FO revendique le respect du maillage territorial garant de l'égalité de traitement des citoyens.

Le Directeur Général s'en prend maintenant aux conditions d'exercice du dialogue social à la DGFIP. Par note de service du 3 février 2017, il vous demande de mettre à l'ordre du jour de ce CTL un nouveau règlement intérieur. Il chamboule ainsi en cours de mandat les conditions d'exercice du dialogue social institutionnel et transfère vers les organisations syndicales une part de la charge financière liée à son fonctionnement. FO-DGFIP s'oppose à cette démarche indigne d'une administration qui ne respecte plus rien et qui change les règles du jeu à sa convenance.

Les représentants FO-DGFIP vous demandent donc, Monsieur le Président, dès lors que ce règlement intérieur n'est qu'un règlement type, de surseoir à sa modification et donc de maintenir en l'état les règles de dialogue social établies.